



Les pêcheries de Groix : des reliques du Moyen Âge

Marie-Yvane DAIRE et Loïc LANGOUËT[†]

Des reliques de pêcheries sont présentes sur la côte méridionale de l'île de Groix. La construction de ces pièges, qui permettent de capturer des poissons à marée descendante, est datée par les archéologues du XI-XII^e siècle.

Parmi les moyens utilisés pour capturer des poissons et des crustacés, les barrages de pêcheries ont joué, depuis la Préhistoire, un rôle important dans l'économie de subsistance des populations côtières. Construits en pierre ou en bois, les vestiges de pêcheries se présentent comme des barrages linéaires, courbes ou en « V » qui, lors du flux de jusant, piégeaient les poissons dans une retenue d'eau à l'amont du barrage (le *biez*). Des ouvertures (les *pertuis*) étaient souvent ménagées dans le barrage, permettant de placer une nasse ou un filet pour la récupération du poisson lors du vidage naturel de ce biez. Ce mode de pêche dispense de l'usage de moyens nautiques et la collecte des prises vivantes peut se faire pratiquement au rythme de deux marées par jour.

Ces installations bénéficient aujourd'hui de recherches intensives, notamment sur les côtes de Bretagne où près de 780 installations, réparties entre l'embouchure de la Vilaine et la baie de Cancale, font l'objet d'études multidisciplinaires (1) combinant les approches archéologique, historique, toponymique, géographique et paléoenvironnementale... compte tenu de la chronologie très large de ces vestiges. Dans le cadre d'un programme diachronique portant sur l'île de Groix (2), une opération pionnière a été menée sur deux pêcheries ou pièges à poissons identifiés et étudiés sur la côte méridionale de l'île [1].

Le piège à poissons de Porh Morvil

Le premier piège à poissons se trouve dans l'anse de Porh Morvil, au sud de Mez Praceline et à 700 m au sud-est du bourg de Locmaria, à la sortie d'un talweg délimité par deux affleurements de schiste, orientés approximativement nord-sud. Localement, la pêcherie est connue sous les vocables de « *Park en Dau* » et « *Mein er Venech* » [2], cette dernière appellation se traduisant par « *pierres des moines* ». D'après les parties les mieux conservées, la hauteur maximale du barrage était de 0,70-0,80 m, ce qui définissait un biez de pêche d'environ 6 000 m². Le barrage, d'une longueur globale de 40 m, se compose actuellement de deux parties complémentaires prenant appui sur des émergences schisteuses. Des petites pierres et des galets remplissaient l'espace entre les parements constitués de dalles de schiste, plus ou moins importantes, disposées transversalement et plantées de chant [3].

La portion linéaire occidentale (A) du barrage, long de 9 m, comprend un pertuis, large de 0,85 m, constitué de dalles horizontales bordées de deux rangées de dalles verticales ; son seuil est à 1,56 ± 0,03 m au-dessus du zéro des cartes marines. Cette partie se présente comme un barrage « rabatteur ».

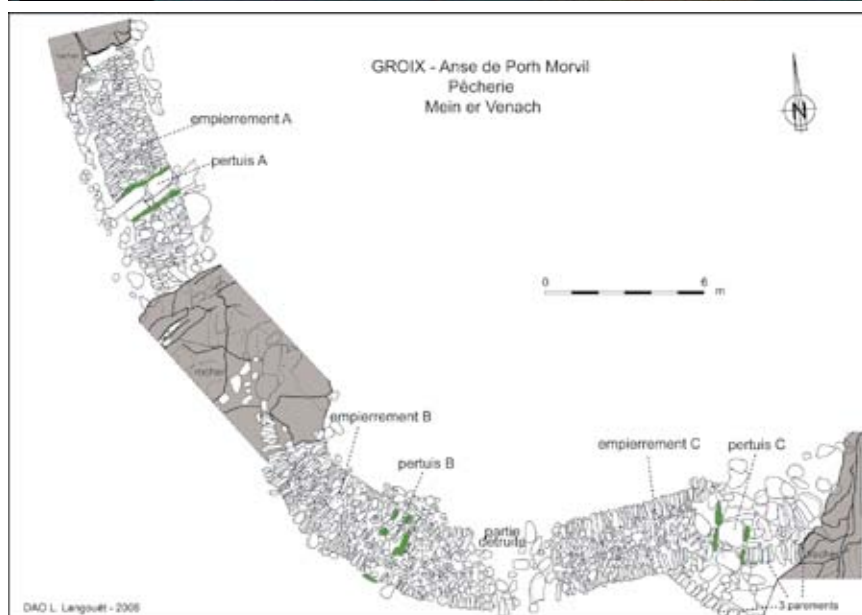


Photo: L. Quesnel

- [1] **Les pêcheries médiévales de Groix dans leur environnement**
- [2] **Plan des barrages du piège à poissons « Mein er Venech »**
- [3] **L'empierrement B de la pêcherie de Porth Morvil**

La seconde composante, médiane et orientale, comprend deux empièvements incurvés (B et C), longs globalement de 21 m et larges de 2,75 m qui constituent la partie essentielle du piège à poissons. Les dalles de parement y sont plus importantes. Deux pertuis y ont été aménagés, mais l'un d'eux a été condamné lors d'un réaménagement. Le dernier pertuis en fonctionnement, large de 0,90 m, et dont le seuil est à $1,39 \pm 0,03$ m au-dessus du zéro actuel des cartes marines, présente la particularité d'être en situation latérale [4].



[4] Le pertuis de l'empierrement A de la pêcherie « Mein Ar Venech »

D'après la toponymie et la légende, cette pêcherie aurait appartenu à des moines. Ce cas n'est pas isolé en Bretagne et on peut mentionner, à titre d'exemple, la « pêcherie des Moines » sur l'île Saint-Rion, à Ploubazlanec (Côtes-d'Armor), où une abbaye éphémère a existé à la fin

du XII^e siècle, puis un prieuré jusqu'à la Révolution. À Groix, le prieuré de Saint-Gunthiern, situé près de Kerohet, se trouvait à 1,1 km à vol d'oiseau au nord-nord-est de la pêcherie de Porh Morvil. L'existence de cet établissement monastique remonte au haut Moyen Âge ; les textes révèlent que, constatant la modestie du monastère, le roi Nominoë l'aurait fait agrandir sur ses propres deniers, au cours du IX^e siècle. Ravagé par les Vikings vers 900, il est reconstruit, puisque l'on retrouve sa trace sur un écrit du milieu du XI^e siècle, où un personnage dénommé Huelin d'Hennebont lui fait une donation. Ce prieuré, disparu à la Révolution, n'a laissé que très peu de traces archéologiques ; on sait du moins que, à la fin du XVIII^e siècle, il comprenait une chapelle, une maison, un jardin et d'autres installations annexes.

Sur plusieurs cartes anciennes de Groix du XVIII^e siècle figure un chemin reliant directement le prieuré de Saint-Gunthiern à l'anse de Porh Morvil. Il figure encore sur le cadastre de 1837 où il sert de limite entre les sections R et S. Ce chemin constitue un lien physique indéniable entre l'établissement monastique, dont la toponymie a gardé le souvenir, et la pêcherie. Qu'en est-il des autres indicateurs chronologiques ?

D'une manière générale, l'analyse géoarchéologique de la position topographique des vestiges de pêcheries au regard de la variation séculaire du niveau marin apporte des indications, au moins en termes de chronologie relative ; pour se limiter aux périodes les plus récentes, divers jalons archéologiques du littoral breton permettent d'évaluer, pour le tout début de notre ère, le niveau marin à environ 2 m sous l'actuel.

Ainsi, le niveau le plus bas du seuil du pertuis de la pêcherie de Porh Morvil (+1,39 par rapport au zéro des cartes marines) correspond à une montée du niveau marin d'environ 1 m. Sachant que la variation du niveau marin n'a pas été monotone et que ces estimations restent à affiner, on peut avancer avec une grande prudence que l'aménagement initial du piège à poissons de Porh Morvil a été réalisé aux XI^e-XII^e siècles, hypothèse en concordance avec l'histoire du prieuré de Saint-Gunthiern.

En Bretagne, la création de pêcheries à cette période est liée à la naissance de nouveaux établissements monastiques et à un renouveau de l'érémisme lié à un retour à la règle de saint Benoît. Aux XII^e et XIII^e siècles, de nouveaux ordres religieux apparaissent, qui respectent des

règles définissant un régime alimentaire maigre plus ou moins strict, incitant à la consommation de poissons. Dès la fin du XI^e siècle, on assiste en France à la naissance de grands monastères : des abbayes ou des prieurés ont été créés en Bretagne dans le prolongement de ce mouvement réformateur monastique, ce qui a eu pour incidence l'accroissement de la demande en poissons pour l'alimentation des religieux. Dans le cas de Groix, bien que l'on manque de détails, un nouvel établissement monastique a probablement été reconstruit après la destruction de l'ancien prieuré par les Vikings et l'aménagement de la pêcherie a pu répondre à un impératif alimentaire lié à l'acceptation d'une règle plus stricte.

Le piège à poissons de Locmaria

Dénoté « *Perzigou* » ou « *Parhigau* » (phonétiquement en breton, « vieux parc ») [5], le piège de Locmaria est situé à 450 m

à vol d'oiseau au nord-ouest du précédent, dont il diffère par son mode de construction. En effet, le barrage, d'une largeur moyenne de 2,50 m, est constitué de grandes dalles de schiste, disposées transversalement et de chant ; leurs extrémités sont alignées de manière à ce que le mur présente des faces régulières et paraisse parementé [6]. La hauteur de l'empierrement est au minimum de 0,80 m. Ces lourdes pierres, presque toutes percées d'un à trois trous de 3 à 5 cm de diamètre, proviennent des émergences rocheuses environnantes où gisent toujours des blocs similaires. Ces trous ont permis de passer un cordage pour les transporter entre deux eaux, à couple d'une embarcation, pour bénéficier de la poussée d'Archimède, les marées ayant facilité ensuite leur transport et leur mise en place.

Dans son état actuel, le barrage long de 17 m est incomplet, les pierres de la partie septentrionale (environ 15 m) ayant manifestement fait l'objet d'une récupération. Le biez du piège a une surface de 1 800 m², pour un barrage d'une longueur initiale d'environ 20 m. Or, pour construire

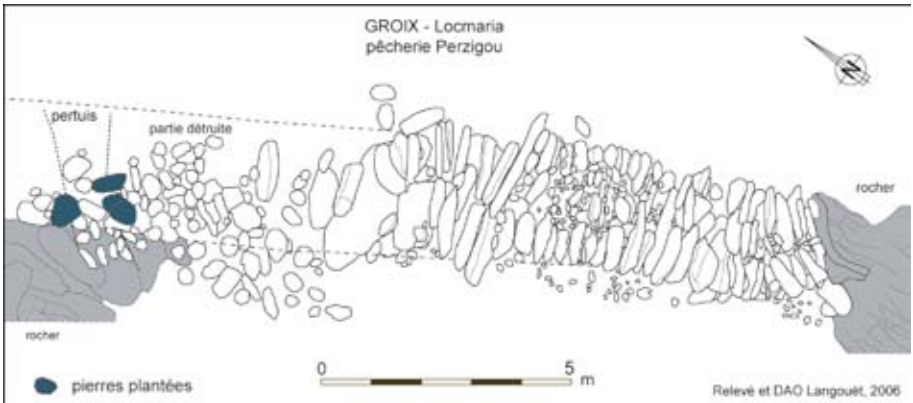


Photo. L. Langouët

[5] Plan partiel du barrage du piège à poissons « Perzigou »
[6] Le barrage de la pêcherie « Perzigou »

l'ancienne cale de Kersauze, située à 500 m à vol d'oiseau dans la partie occidentale de la plage de Locmaria, des dalles de schiste percées ont été utilisées [7], qui sont de tailles identiques à celles du barrage de « Perzigou », dont elles proviennent donc vraisemblablement.

Le pertuis du piège est matérialisé par des blocs de pierre volumiques, morphologiquement très différents des dalles plates, plantés verticalement et définissant un petit couloir. Une plateforme rocheuse facilitait l'accès à la sortie de cette ouverture. Le niveau de son seuil est le même que celui d'un des pertuis de la pêcherie de Porh Morvil : +1,40 m par rapport au zéro des cartes marines, ce qui milite pour la contemporanéité des deux pièges de Groix. Par ailleurs, l'anse de Locmaria est désignée comme le « Port au Manec » (le port des Moines) sur la carte 99-821 des Ingénieurs-Géographes militaires de 1771-1776.

Compte tenu de la faible distance entre les deux pièges à poissons, de la présence toponymique des moines (Manec, Venech) dans cette zone et de la similitude de niveau d'implantation des deux barrages, on peut émettre l'hypothèse que ce second piège à poissons de Locmaria pouvait lui aussi dépendre du prieuré de Saint-Gunthiern.



[7] Les dalles de « Perzigou » en réemploi dans la vieille cale de Kersauze, à Locmaria

Des ressources alimentaires

Dans l'absolu, un piège à poissons bien disposé et entretenu permet de collecter, à partir de la côte, des ressources alimentaires complémentaires à celle de l'agriculture. Du fait du régime des marées en Bretagne, une surveillance biquotidienne est théoriquement nécessaire, mais dépend, bien entendu, du niveau d'implantation du barrage dans l'estran. Les religieux du prieuré de Saint-Gunthiern avaient la disponibilité et la proximité suffisantes pour répondre à cette obligation ; de plus, cette contrainte a évolué dans le temps car, si le nombre de marées donnant accès au pertuis le plus bas de Porh Morvil devait être de 700 par an à l'origine, le même pertuis, à la fin du XVIII^e siècle, n'était plus accessible qu'environ 490 marées par an. C'est probablement pour cette perte d'exploitation liée à la montée du niveau marin que le piège de Porh Morvil fut pourvu, dans un second temps, d'un autre pertuis, au seuil plus élevé de 17 cm.

Les prises dans un piège d'estran sont aléatoires, un « mareyant » ou « mareyeur » pouvant tout aussi bien revenir bredouille, ou presque, de la pêcherie, que se trouver devant une pêche miraculeuse. Dans de tels cas, le salage et/ou le séchage constituent des solutions pour conserver les excédents et différer la consommation des poissons. De telles installations sont connues à Groix puisque, en 1382, Jean de Vendôme cède à Geoffroy de la Motte, curateur de Charles de Rohan, « l'île de Groix avec sa sécherie » (AD44 E 224) qui très probablement devait se trouver à Locmaria, le port de l'époque. On ne sait toutefois pas si les deux pièges de Groix utilisaient cet équipement.

À la Révolution, la disparition du prieuré de Saint-Gunthiern ne put qu'entraîner l'abandon d'au moins un piège à poissons, celui de Porh Morvil. Mais cet abandon a pu être antérieur. En effet, l'ordonnance d'Henri III (1584) fut la première législation sur la pêche et le domaine maritime : deux articles confirmaient les possesseurs de parcs et pêcheries dans leur jouissance sous réserve qu'ils prouvent leur construction avant 1544. L'État poursuivit sans relâche sa reconquête du domaine maritime. L'ordonnance de Colbert de 1681 reflète le même esprit avec la même date butoir de 1544. Aux XVII^e et XVIII^e siècles,

les autorités ne cessèrent de vouloir la destruction des pêcheries d'estran. En juin 1728, François Le Masson du Parc, inspecteur des pêches maritimes, vint examiner, entre autres, les parcs et pêcheries de l'amirauté de Vannes. Son rapport, ayant pour objectif la destruction des pièges postérieurs à 1544, ne cite aucune installation sur Groix et ne donne par conséquent aucun avis à ce sujet. Or les pièges de Groix étaient antérieurs à cette date fatidique. Une double question se pose donc : a-t-il appris que les pêcheries de Groix étaient déjà à l'abandon, d'où l'absence de mention, ou bien a-t-il négligé l'île de Groix dans son inspection ? On note la même absence de mention pour les îles bretonnes, quelle que soit l'amirauté. François le Masson du Parc considérerait-il ces îles comme négligeables ?

Ces deux pêcheries médiévales de l'île de Groix offrent l'occasion d'aborder un aspect du patrimoine côtier encore largement méconnu et d'autres installations plus anciennes restent à découvrir, à Groix comme ailleurs. En effet, compte tenu de la variation du niveau marin et de la faiblesse relative du marnage sur la côte

sud de la Bretagne, il est évident que toutes les pêcheries datant de la Préhistoire se trouvent aujourd'hui sous le zéro des cartes marines et leur étude entraîne le recours à d'autres méthodes d'études (archéologie subaquatique, exploitation des données Lidar). Mais c'est là un pan fondamental de la connaissance sur les anciens habitants de Groix, dont les sites archéologiques sont connus à Pen Men, Kervédan ou encore Port-Mélite, et sur le lien entre ces hommes et les ressources marines. ■

Notes

(1) Programme « Pêcheries de Bretagne » conduit par l'AMARAI (Association Manche Atlantique pour la Recherche Archéologique dans les Îles) et dans le cadre de l'UMR 6566 CReAAH (Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire).

(2) Programme de prospection diachronique de l'île de Groix (2004-2006) dirigé par Nathalie Molines, Université de Rennes 1, soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Département du Morbihan.